

Le 10 octobre 2023, s'est tenue la formation spécialisée du CSA de la DI de Nouvelle Aquitaine, ouverte par le Président, en présence des OS, de l'assistante et le conseiller de prévention, le médecin du travail, l'assistante des services sociaux et l'animateur de la politique ministérielle de prévention.

Le premier point de l'ordre du jour de cette FS des services de la DI concernait l'approbation du PV de la séance du 17 avril 2023, que les OS ont boycottée en intersyndicale dans le cadre du mouvement social contre la réforme des retraites. L'ensemble des OS a refusé de participer au vote.

L'examen du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) 2023, concernant les services de la direction interrégionale (pôles Di, Musée, Recette Interrégionale et CSRH), a porté une attention particulière sur les risques liés aux restructurations et aux nouveaux modes de travail.

Il a été relevé l'absence de risques de catégorie A et B.

La **CFDT** a souhaité porter l'accent sur l'importance des risques psychosociaux qui pèsent sur les agents des services restructurés dans le cadre du transfert de missions fiscales, en particulier sur ceux de la recette interrégionale, qui le subissent au compte goutte depuis maintenant 2021. En effet, il devient véritablement compliqué d'exiger un investissement et une motivation accrue de la part de ces agents, en raison de l'incertitude qui pèse sur leur avenir à très court terme.

La **CFDT** a souhaité mais n'a pas été entendue que le niveau de risque pour la Recette Interrégionale soit relevé de C en B.

Le service du CSRH a également été mis en avant en raison de l'organisation en flex-office et du manque de bureaux par agents.

Un problème d'acoustique et de confidentialité lié à l'organisation en open space a été relevé par les agents.

Les fuites dans l'atelier du STA ont également été signalés lors de la FS.

Lors de l'examen du programme annuel de prévention 2023, la CFDT a rendu un avis défavorable à l'ensemble de l'analyse rendue par le président.

En effet, la **CFDT** juge insuffisante la réponse apportée aux agents restructurés en raison du manque d'écoute, de réalisme et de perspective sur leur avenir. Alors que le TMF prévoit un transfert définitif de certaines missions d'ici 2026 (et qu'un rapport de l'IGF de septembre 2023 assassine le réseau comptable douanier), les agents demandent de la visibilité dès aujourd'hui sur leur sort à l'issue de 2026.

L'assurance d'un maintien dans leur service ou d'un reclassement dans des services déterminés de leur résidence.

2026, c'est déjà demain.

Le président a fait valoir lors de cet examen du DUERP, la culture de la prévention avec une politique de formation et prévention au sein de la DINA...

L'examen des propositions de dépenses a permis de financer des dépenses liées à des besoins exceptionnels exprimés par les agents des services de la DI, en complément de celles prises en charges par le budget de la DI.

Ces dépenses concernent notamment les éléments suivants : brassards et gilets d'évacuation, moustiquaires pour l'hôtel des Douanes, fauteuils pour le Musée, divers équipements pour le télétravail dans tous les services (sacs à dos, trolleys, supports pour PC portables, tapis de souris), pédaliers et repose-pieds pour le CSRH.

La **CFDT** a accepté ses dépenses au titre de l'exemplarité, mais a tenu à relever que certaines de ces dépenses relevaient normalement du budget de la DI. Elle a insisté pour que, en cas de budget complémentaire disponible, la priorité soit donnée à l'achat d'équipement touchant l'ensemble des agents de la DI (notamment d'équipements liés au télétravail).

Par la suite, l'examen des accidents de service a conduit la **CFDT** à mettre en avant les risques liés aux modes de transports doux (vélo, trottinette...) et à solliciter une plus grande offre de formation pour sensibiliser les agents à la sécurité.

L'examen des questions diverses a permis d'évoquer les lettres de mission de l'assistante de prévention et du conseiller de prévention, permettant aux OS de mettre en exergue la nécessité de nommer un assistant de prévention à temps complet.

La **CFDT** a, pour finir, exigé une indemnisation des agents des services d'Angoulême et d'Agen, en vertu du déménagement de ces services, avec changement de commune et de l'augmentation de la distance bureau-domicile. Effectivement, notre ancien DI n'ayant pas inscrit à l'ordre du jour du CSA ces déménagements, aucun avis n'a pu être rendu sur l'opportunité de faire modifier l'arrêté du 16 juin 2020 désignant les opérations de restructuration de certains services centraux ou déconcentrés de la DGDDI. Ceci aurait pu permettre que les agents concernés puissent bénéficier des mesures d'accompagnement prévues au décret 2019-1441 du 23 décembre 2019. À ce stade l'administration s'est contentée de présentations de ces projets dans les FS des directions.

Vos représentants CFDT Nouvelle Aquitaine à cette réunion :

Isabelle BAILLY - Saintes viti (titulaire)

Francis ROZUEL - Bordeaux bassens pt bureau (titulaire)

Gaël TROUBAT, RI Bordeaux, co-secrétaire régional DR Bordeaux

Frédéric DECOUT, Bureau de Limoges, secrétaire régional adjoint DR Poitiers